

CANNABIS THÉRAPEUTIQUE

THC SYNTHÉTIQUE SUR ORDONNANCE EN ALLEMAGNE

Le cannabis demeure une médecine interdite, mais les informations sur ses effets non négligeables du point de vue médical sont arrivées jusqu'au Ministère de la Santé allemand. On peut donc s'attendre à ce que le gouvernement fédéral soit prêt à faire du cannabis un médicament qui pourra être prescrit. Les pharmacies ne disposeront pas pour autant de cannabis, mais de son principe actif, le THC, synthétisé. Les scientifiques l'appellent Dronabinol et les américains le vendent sous le nom de Marinol.

Le projet du Ministère de la Santé prévoit un report du THC synthétique de l'annexe I à l'annexe III de la loi sur les Stupéfiants. L'annexe I comprend la liste des stupéfiants qui sont prohibés. L'utilisation de ces substances à des fins médicales est interdite contrairement à celles qui se trouvent dans l'annexe III. L'utilisation médicale du THC serait alors possible en Allemagne, mais en tant que stupéfiant, il est sujet à des contrôles stricts et ne peut être prescrit qu'en petite quantité et à certaines personnes. De plus, il devrait être importé : les laboratoires Roxane aux Etats-Unis détiennent actuellement le monopole de fabrication d'une préparation synthétique de THC, les malades allemands devront donc se contenter du Marinol américain. Il n'est cependant pas sûr que les caisses d'assurance maladie couvriront le coût du traitement, bien qu'elles auraient la possibilité de le faire (une thérapie devrait coûter environ 300 DM par mois).

Le projet du Ministère de la Santé prévoit l'utilisation du THC pour le traitement des malades du sida, qui perdent beaucoup de poids, ou les cancéreux. L'effet stimulant que le THC a sur l'appétit a donné des résultats positifs en recherche. Les médecins devraient donc se réjouir de cette nouvelle possibilité de traitement et le Sénat également. Mais, un sénateur émet toutefois des réserves quant aux effets négatifs de cette préparation synthétique car le Marinol n'est pas du cannabis. Sa structure moléculaire est différente : les fleurs de cannabis contiennent non seulement du THC mais aussi d'autres molécules efficaces que la pilule de synthèse ne peut pas concurrencer. Par ailleurs, le Marinol a des effets secon-

dares importants : il produit des symptômes de psychose, des insomnies, de l'excitation et donne la diarrhée... Selon un médecin américain, cela viendrait des effets pharmacologiques différents suivant que le THC est pris par voie orale ou fumé. Pris par voie orale, le THC passe d'abord par le foie, avant de pénétrer dans le circuit sanguin et produit alors des niveaux élevés de métabolite 11-hydroxy-THC. Le THC fumé n'en produit pas. Etant donné que le 11-hydroxy-THC est 4 à 5 fois plus psychoactif que le THC normal, cela pourrait expliquer pourquoi certains utilisateurs ressentent des effets secondaires avec le Marinol.

La DAH (aide allemande aux malades du sida) apprécie elle aussi cet enrichissement pharmaceutique, mais elle ne veut pas se contenter du principe actif synthétique : *"Le Marinol est une bonne chose, mais nous exigeons la préparation originale pour les personnes qui en ont besoin. Aux Etats-Unis, où ce médicament est autorisé, les malades du sida préfèrent le cannabis naturel. Pourquoi est-on contre ici ?"* déclare un membre du Comité de Direction de DAH.

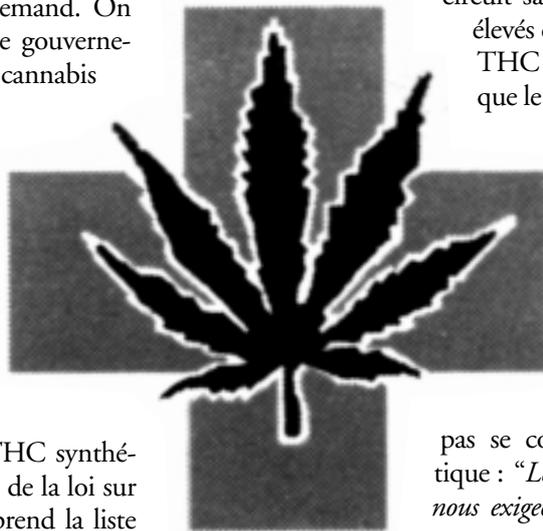
Une modification de la loi, si elle intervient, ne se fera pas avant la fin de l'année, voire en début d'année prochaine. Dans le cas d'une décision positive, le THC deviendrait alors en l'espace d'une journée un médicament que l'on pourrait obtenir sur ordonnance.

LA MARIJUANA MÉDICALE BIENTÔT REMBOURSÉE AUX PAYS-BAS

Depuis quelques temps, les Pays-Bas multiplient les initiatives destinées à recommander la marijuana à des fins médicales.

Le Ministère de la Santé envisage sérieusement de rembourser (via la Sécurité Sociale) l'achat de marijuana médicale délivrée sur ordonnance. Le ministre de la Santé a engagé une consultation auprès du Conseil de la Santé Publique quant aux vertus médicinales de la marijuana. Selon l'avis qu'émettra le Conseil, le ministre officialisera ou développera la prescription et la délivrance sur ordonnance de marijuana médicale - une pratique déjà en cours dans une cinquantaine de cabinets médicaux et de pharmacies.

Cette mesure touchera en premier lieu les malades du sida et du cancer.



MARIJUANA MÉDICALE EN GRANDE-BRETAGNE

En Grande-Bretagne, la marijuana médicale est également d'actualité. Le Révérend Robin Scott et sa femme, de la **Medical Marijuana Foundation**, ont été inculpés pour avoir cultivé du cannabis. Les plantes étaient destinées à faire de la recherche pour la mise au point d'une pilule de marijuana et le développement d'applications médicales. Leur procès, qui débutait le 30 septembre à Londres, est prévu pour durer six semaines. Ils plaident non coupables en invoquant les droits de l'homme et veulent faire de leur procès un événement qui attire l'attention des médias.

Aujourd'hui, la marijuana médicale est un sujet qui prend de l'ampleur en Grande-Bretagne : lors de la Conférence du 14 septembre organisée par le **CHIC**, on a évoqué la possibilité de créer un centre de distribution de marijuana médicale, sur le modèle des *Buyer's Club*. Cela devrait être un projet dont nous entendrons parler prochainement par le **CHIC**. Par ailleurs, la formation d'un nouveau groupe **Medical And Recreational Cannabis Users' Symposium** (**MARCUS**) devrait elle aussi faire avancer le débat en Grande-Bretagne.

MARCUS - PO Box 24, Newnham, Glos. GL 141 YA - Grande-Bretagne

LA "MEDICAL MARIJUANA INITIATIVE" DE CALIFORNIE VA ÊTRE PROPOSÉE AU RÉFÉRENDUM

Comme nous l'annoncions dans **Les Echos du Chanvre N°3**, Denis Perron (fondateur du *Cannabis Buyer's Club* de San Francisco) et son groupe ont élaboré un projet de loi dans le but d'obtenir la légalisation de la marijuana médicale en Californie. Ils ont réussi à réunir le nombre de signatures nécessaires, ce qui garanti le référendum de novembre 1996 pour la **Medical Marijuana Initiative**.

Dénommée *Proposition 215*, elle vise à mettre en place la défense de la nécessité médicale pour les malades arrêtés pour usage de marijuana dans le traitement de diverses maladies. Cela n'empêchera pas nécessairement les arrestations, mais les malades auront ainsi recours à un système de défense contre les inculpations de possession et de culture s'ils ont une prescription médicale recommandant l'utilisation de la marijuana. Cette proposition fait également appel aux autorités de l'Etat de Californie et au gouvernement fédéral pour créer un système qui fournisse légalement de la marijuana aux malades qui en ont besoin.

Cette initiative sera la première à être proposée au référendum de l'Etat de Californie depuis celle pour la dépénalisation de 1972. Alors que cette dernière n'avait pas été retenue, John Entwistle (le bras droit de Denis Perron) pense que la *Proposition 215* passera, citant une

récente enquête qui montre que les deux tiers des Californiens supportent la marijuana médicale, et un sondage national qui indique que 64% des Américains sont "fortement en faveur" de la disponibilité de la marijuana médicale. D'autre part, deux organisations médicales de Californie - représentant environ 10 000 médecins - soutiennent également cette initiative.

Si la *Proposition 215* est retenue, la Californie sera le premier Etat à autoriser officiellement par la volonté de sa population la marijuana médicale. "Notez bien qu'il ne s'agit pas de dépénaliser la marijuana", rappelle John Entwistle. "Il s'agit uniquement d'usage médical et cela fait une grosse différence. Nous sommes dans une période où la dépénalisation n'est pas très populaire ici, mais l'usage médical l'est. Nous verrons ce qui va se passer." Denis Perron est plus optimiste : "Nous avons une médecine qui aide les gens, et elle est bon marché - ou elle pourrait l'être. Je pense que nous allons gagner."

DESCENTE DE POLICE AU CANNABIS BUYER'S CLUB DE SAN FRANCISCO

Le *Cannabis Buyer's Club* de San Francisco - le plus important de la trentaine de Clubs qui existent aux Etats-Unis - a été perquisitionné le 4 août dernier. Cette intervention - à laquelle n'a pas participé la police locale - menée par une centaine d'officiers armés de la police d'état à la demande du Procureur Général de Californie, a eu lieu au Club, à 7h30. Il n'y a pas eu d'arrestations, mais des inculpations pourraient être lancées contre certains responsables dans les semaines à venir. Le maire et le shérif de San Francisco ont dénoncé tous deux "les pratiques dignes de la Gestapo" menées par le Procureur Général.

Le Club a été fermé le 5 août sur décision du Juge de la Cour Supérieure, à la suite de témoignages d'agents de la brigade des stupéfiants qui ont déclaré que le Club avait vendu de la marijuana à des agents en civil dans un but non médical. "Le juge a exigé la fermeture du Club, mais on ne peut pas fermer l'esprit du Club" déclare Denis Perron. "Nous resterons ouvert comme Quartier Général pour la Proposition 215".

Face à cette répression, des églises ont pris le relais pour distribuer de la marijuana médicale aux malades de San Francisco.

Dans d'autres Etats, des *Buyer's Club* ont également fait l'objet de raids depuis l'année dernière : le *Green Cross Patient Co-op* à Bainbridge en mai 95, le *New York City Medical Buyer's Club* en août 95, le *Cincinnati Buyer's Club* en février 96 et celui de Key West en août 96,

La question aujourd'hui est de savoir si ces événements auront des répercussions sur le référendum de novembre prochain.

Emma POT